

EOLIEN, GESTION DU RESEAU ET COUT

LA GESTION DU RESEAU AVANT ET APRES 2007

Depuis le 1^{er} Juillet 2000, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), censé garantir la concurrence libre et non faussée du marché de l'électricité, s'est substitué au Centre National et aux Groupements Régionaux des Mouvements d'Énergie d'EDF (CNME et GRME). Toutefois, le nouveau gestionnaire national ne règne que sur les réseaux de transport **haute et très haute tension**.

A partir de 2007, lorsque la notion de client éligible aura définitivement cédé le pas à celle de marché ouvert, cette précision prendra un relief tout particulier. Les Français croient, en effet, qu'à l'instar du marché des Télécoms, ils pourront dès ce moment, choisir individuellement leur fournisseur d'électricité : **erreur funeste !** Car le domaine d'application, régenté par RTE, d'un marché ouvert sans exclusive à la concurrence s'arrête aux stations de transformation 63 kv/20 kv. En d'autres termes, la concurrence réputée libre, offerte à la clientèle domestique de notre pays, ne pourra s'exercer que dans le cadre de groupements d'intérêts économiques locaux, tels la commune, clients « moyenne tension ».

La mutation économique de ces dernières années a fait évoluer la gestion de l'équilibre « production - consommation » d'énergie électrique, comme décrit ci-après :

Chaque jour à 16 heures, le programme de production du lendemain est bouclé pour les producteurs qui « passent la main » au Centre National d'Exploitation du Système (CNES) de RTE. En amont, s'exerce intensément l'ensemble des activités boursières du marché de l'électricité (powernext). Malgré la perfection des outils prévisionnels, la gestion dudit équilibre « production - consommation » n'est hélas pas une science exacte. C'est pourquoi EDF est non seulement tenue contractuellement de mettre à disposition 3 types de réserves comme sans doute, ses concurrents, mais les uns et les autres tiennent à disposition de RTE **une offre commerciale supplémentaire** destinée à « l'ajustement ».

Les réserves contractuelles se déclinent ainsi : une première réserve de 1500 MW disponible dans les 15 ou 30 minutes, une seconde, rassemblant toutes les possibilités de production complémentaires du parc, et une troisième, exceptionnelle, seulement *sollicitable* en situation de dégradation avancée du réseau (tempêtes de 1999). Il va sans dire que le coût des **offres commerciales supplémentaires d'ajustement**, doit être à la facture énergétique globale ce qu'est le coût du vin dans une note de restaurant !

L'IMPACT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL

L'éolien dans tout ça ? Non seulement sa contribution à l'équilibre « production - consommation » est évidemment nulle, mais sa contribution à la stabilité du réseau électrique et à l'optimisation économique est, elle, négative ! La principale raison n'aura échappé à personne : après le récent échec de la réforme de la Loi « Cochet », les aérogénérateurs continueront longtemps de déborder sur le seul réseau « moyenne tension ». Ils perturberont forcément de plus en plus ce réseau car les moyens de réglage de la tension y sont rudimentaires (condensateurs, régulateurs en charge des transfos). Cela leur permet d'échapper à la concurrence, paraît-il généralisée, des autres sources d'électricité. On prend tout à coup conscience que **cette concurrence ne concerne nullement les produits, mais les producteurs et cela qui change tout !** En effet, si personne n'est obligé de surpayer et de consommer de la viande bio, il n'en est pas de même de l'électricité éolienne dont le surcoût est appelé à grimper singulièrement. Pourquoi ? Parce qu'EDF demeurera, pour très longtemps encore, le seul opérateur à traîner un boulet éolien qui n'en finit pas de s'alourdir (325 permis de construire viennent d'être délivrés, dont les réalisations doubleront le parc actuel).

Lors, que se passera-t-il lorsque notre opérateur national aura, comme nous venons de le voir, à gérer prévisionnellement sur le fil du rasoir, avec RTE, son équilibre « production - consommation » avec, dans les pattes, ces 14 GW éoliens putatifs ? D'une part, lorsque ces kWh seront sur le réseau, la clientèle les payera au prix fort (impôts et renchérissement du kWh **indifférencié** d'EDF), d'autre part les défaillances fréquentes et inopinées coûteront à la collectivité les yeux de la tête par le recours en catastrophe au « marché d'ajustement » explicité plus haut. Nous savons bien que la convention EDF - Météo France se targue de limiter la casse. Mais le retour d'expériences malheureux, en la matière, ne plaide guère en sa faveur.

Quoi qu'il en soit, on ne convaincra personne que l'architecture de ce système « production - consommation », comportant un tel abcès éolien, fût-il drainé avec l'aide de Météo France, porte la marque du modernisme industriel et économique.

Il est sûr, en tout cas, que les pouvoirs Publics et EDF en particulier, auront à s'expliquer devant la Nation sur de nombreux points, avant l'ouverture effective et totale du marché de l'électricité. **Nous devons tous les y inciter avec la plus grande fermeté.**

André PELLEN (Juillet 2005)